

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020018	Date d'inspection Le 01 novembre 2023	
Nom de l'établissement Les moussaillons		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	17 nov. 2023	
Commentaires : Il manque des vérifications pour 3 membres du CA. Aussitôt que vous recevrez les vérifications requises, je vous demande de me les envoyer par courriel pour des raisons de conformité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	10 nov. 2023	01 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	10 nov. 2023	01 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	10 nov. 2023	01 nov. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	03 nov. 2023	01 nov. 2023

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>La directrice était capable d'imprimer et afficher les noms et numéros de contact pour les membres du CA au moment de l'inspection de surveillance.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Quand je suis arrivé pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui, tous les enfants étaient à l'extérieur en train de jouer. Les éducatrices ont été observées en train d'interagir avec les enfants quand tout le monde était dans leur air de jeux extérieur respectif clôturé.</p> <p>Toutes les salles de classe offrent aux enfants une atmosphère chaleureuse et accueillante. Toutes les salles de classe observées aujourd'hui avaient une abondance de matériel qui répondait aux besoins des enfants. Une des administratrices m'a informé qu'il y a de nouveaux matériels de jeu qui a été commandé pour les enfants.</p> <p>Les pare-soleil ont été enlevés pour les mois d'hiver, afin qu'ils ne soient pas ruinés par le vent et la neige abondante.</p> <p>Lorsque les enfants entraient à l'intérieur, on observait les éducatrices encourageant les enfants à essayer d'enlever eux-mêmes leurs vêtements d'hiver, tout en restant proches pour aider ceux qui avaient besoin d'aide.</p> <p>Les éducatrices s'assuraient que tous les enfants se lavaient les mains (et certains visages) lorsqu'ils entraient dans leurs salles de classe. Une salle de classe avait même des photos de mains et d'un évier affiché sur le mur ; sur les mains il y avait des microbes de toute sorte de différents couleurs, et quand les enfants ont fini de se laver les mains, ils sont allés avec enthousiasme au photo des mains et ont enlevé un microbe coloré et la collée sur l'image de l'évier indiquant que leurs mains étaient maintenant propres.</p> <p>Certaines éducatrices ont été observées en train de chanter des chansons avec des enfants en attendant le déjeuner.</p> <p>Il est recommandé d'avoir les étagères et les bacs de jouets étiquetés (mots et images). Cela offrira des possibilités supplémentaires de littéracie dans la salle et aidera aussi à nettoyer les temps.</p> <p>Un rappel qu'un certificat de secourisme doit provenir d'un cours reconnu par Travail sécuritaire NB et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un certificat de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C délivré par un formateur approuvé à la suite d'un cours de 16 heures tel que : <ul style="list-style-type: none"> • secourisme général en milieu de travail et réanimation cardiorespiratoire niveau C; • secourisme général – soins aux enfants et réanimation cardiorespiratoire niveau C.

original signé par
Jennifer Godin

Le 01 novembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Marilyn Parent

Le 01 novembre 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date